



LE GUIDE PRATIQUE DU DIRIGEANT

Facturation électronique 2026

Le guide simple pour les TPE,
artisans et indépendants



Sandrine · Solutions 3A

La facturation électronique est une obligation. Une bonne organisation est un choix.

Édition 2026



Facturation électronique 2026

l'essentiel, sans jargon

EN 30 SECONDES

Au 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront pouvoir recevoir leurs factures au format électronique. Le PDF par mail ne suffira plus. Selon votre taille et vos clients, vous êtes concerné à des degrés différents. Voici comment y voir clair et vous y prendre à temps.

Depuis quelques mois, c'est la question qui revient dans presque tous mes rendez-vous : « Sandrine, cette histoire de facture électronique, ça me concerne vraiment ? » La réponse est oui, pour toutes les entreprises, et l'échéance approche plus vite qu'on ne le croit. Je vous explique l'essentiel, simplement.

Ce qui change, concrètement

Au 1er septembre 2026, toutes les entreprises assujetties à la TVA devront être capables de recevoir leurs factures au format électronique. Pas « à terme », pas « dans un an » : à cette date précise.

Et méfiez-vous d'une idée reçue très répandue : le PDF envoyé par mail ou la facture scannée ne feront plus l'affaire. Une facture devra désormais transiter par une plateforme agréée par l'État. C'est un vrai changement de fonctionnement, pas seulement un nouveau format de fichier.

Pour l'émission de vos propres factures, le calendrier dépend de votre taille. Les grandes entreprises et les ETI sont concernées dès le 1er septembre 2026. Les PME, TPE, micro-entreprises et indépendants, eux, à partir du 1er septembre 2027. Retenez bien la nuance : même si votre obligation d'émettre n'arrive qu'en 2027, vous devrez déjà pouvoir recevoir dès 2026, car vos fournisseurs vous enverront leurs factures par ce canal.

Où vous situez-vous ?

Tout dépend de vos clients. La facture électronique structurée concerne les échanges entre entreprises. Pour vos ventes aux particuliers, c'est un autre mécanisme qui s'applique, l'e-reporting : vous transmettez à l'administration les données de vos ventes, sans forcément changer la facture remise au client. Repérez votre cas :

Votre activité	Recevoir	Émettre	E-reporting
Clients entreprises (B2B)	1er sept. 2026	2026 (GE/ETI) ou 2027 (PME/TPE)	International et encaissements
Clients particuliers (B2C)	1er sept. 2026	Non, format libre	Oui, sur vos ventes
Les deux (B2B + B2C)	1er sept. 2026	Oui, part B2B	Oui, part B2C
Activité exonérée de TVA	1er sept. 2026	Non concernée	Non concernée

Si vous vendez aux particuliers, gardez trois repères en tête : vous conservez le droit de remettre un ticket ou une facture papier à vos clients ; vous devez transmettre les données de vos ventes à l'administration via une plateforme agréée ; et vous devez pouvoir recevoir les factures électroniques de vos fournisseurs dès septembre 2026.

Pourquoi tant d'entreprises sont encore en retard

Je vais être honnête avec vous : sur le terrain, très peu de dirigeants sont prêts. Ce n'est pas de la mauvaise volonté, loin de là. C'est qu'entre faire tourner son activité et suivre une réforme fiscale, le choix est vite fait. Les chiffres le confirment : d'après un baromètre OpinionWay pour l'Ordre des experts-comptables, près de quatre entreprises sur dix n'avaient toujours aucun plan d'action à quelques mois de l'échéance, et beaucoup d'indépendants confondaient encore facture électronique et simple PDF.

Le vrai risque n'est pas la réforme en soi. C'est de s'y prendre au dernier moment, quand il ne reste plus le temps de choisir sereinement sa plateforme, d'adapter ses outils et de former ses équipes.

Ce qu'il faut faire, dans l'ordre

Rien d'insurmontable, à condition d'avancer par étapes. Commencez par vérifier si votre logiciel actuel est compatible et relié à une plateforme agréée. Choisissez et déclarez votre plateforme avant septembre 2026, c'est le point qui conditionne tout le reste. Mettez ensuite à jour vos modèles de factures avec les nouvelles mentions obligatoires, comme la nature de l'opération ou l'adresse de livraison quand elle diffère de l'adresse de facturation. Enfin, assurez-vous que tout circule proprement avec votre expert-comptable, sans double saisie.

À SAVOIR SUR LES SANCTIONS

Une facture non conforme ou une déclaration manquante exposent à des amendes, plafonnées à 15 000 euros par an. Les montants précis évoluant au fil des lois de finances, vérifiez la valeur du moment sur impots.gouv.fr. L'administration a aussi ouvert un numéro d'assistance dédié : 0 806 807 807.

Mon conseil

La facturation électronique n'est pas qu'une contrainte de plus à subir. C'est une belle occasion de remettre à plat votre organisation administrative, une bonne fois pour toutes. Bien préparée, elle vous fera gagner du temps toute l'année. Mal anticipée, elle deviendra une urgence de septembre.

Et c'est précisément mon métier : transformer ce genre d'obligation en process fluide, pour que vous n'ayez plus à y penser. La facturation électronique est une obligation. Une bonne organisation, elle, reste un choix.



Sandrine

Solutions 3A. J'aide les dirigeants de TPE, artisans et indépendants à transformer leur gestion administrative en véritable levier de performance.

06 63 67 03 09

sandrine@solutions3a.fr

Rayonnement Calvados

Sources : economie.gouv.fr · service-public.gouv.fr (DGFIP) · impots.gouv.fr · France Num, francenum.gouv.fr · Baromètre OpinionWay pour l'Ordre des experts-comptables.